L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

# FEUILLETON.

## LES HOMMES LIBRES.

*ROMAN PASTORAL*

DU TEMPS DE LA TERREUR.

PAR C. D'HERICAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE DRAME.

IX.

**Les abords de la place.**

(Suite.)

— Le même, partout dans les champs et la campagne, que celui que tu viens d'entendre. Les frères qui veillent derrière les fenêtres closes devant la porte par où doit sortir la cible. Jeanne devant la porte par où doit sortir la cible. Jeanne Marie Josèphe, et elle ne veut être personne autre, en un mot, à l'aide du jeune cerf à qui on relève, mais je l'ignore.

— Ah! revoir, citoyen Quefoisne, dit Maximilien.

Saturnin serra la main à son ami l'apothicaire philosophe, et suivit Anthyme.

Celui-ci se dirigea, en longeant les arbres, vers cette partie de la chênaie qui était devant la petite porte où, suivant les calculs de Numa, Marie-Josèphe devait nécessairement sortir.

Ensuite-moi, Saturnin, me l'intelligence qui tient entre ses mains le salut du peuple, dit Anthyme à voix basse, avant d'entrer sous le couvert. J'ai trouvé un moyen de sauver la citoyenne sans bruit et même de déjouer longuement à me suivre, ce qui aura le grand avantage de ne pas colérer les patriotes de la section qui se posent radicalement en amis surveillants du nouveau venu, qui tressaillit. Vous avez ces deux chevaux, et nous pouvons nous tenir comme complices et satellite de Capet, tu ne bougeras pas d'ici, quoi qu'il arrive; tu ne laisseras pas toucher à ces bêtes pour quoi que ce soit et tu ne parleras à personne.

— Je jure, répondit Salat-Public, répétant le contenance d'une voix inébranlable.

— Tu pas besoin de jurer, répliqua ironiquement Anthyme, ta tête, tes bras, la vie de tes parents me répondent de ton obéissance.

Le pauvre diable maudit, en risquant des mots d'héroïsme qui l'avait poussé à vanter Marie-Lis. Anthyme et Saturnin s'éloignèrent dans la chênaie assez large d'une portée de pas, plantée de gros arbres placés à une distance de pieds l'un de l'autre.

Quand ils arrivèrent à l'autre bord du bois, la lisière intérieure qui faisait face à la clairière au milieu de laquelle était placée la cible, notre héros reçut ébloui par la lumière et frappé par l'étrangeté, douloureuse pour lui, de la scène qui se déroulait devant ses yeux.

— Tu vas recevoir ces deux sentinelles, dit à Saturnin : nous allons les remplacer; tu vas te jeter à une vingtaine de pas à ma droite, et, quoi que tu me voies faire, tu ne bougeras ni ne parleras.

Tandis que les deux sentinelles, enchantées de se rafraîchir dans de meilleurs lieux, allaient rejoindre leurs camarades, Anthyme vint se placer derrière le dernier chêne de la bordure, et étudia attentivement le groupe bizarre et horrible tableau qu'il avait devant lui.

X.

**A la Faveur de l'Impossible.**

Les bâtiments allaient du sud au nord. On avait mis à l'est la partie appartenant de la maison. Près d'était abondant, les détenus, comme nous l'avons indiqué, brûlaient sur le sol, à l'intérieur, en hommes fabuleux, par les fenêtres et les portes des décombres, des torpeurs de cadavres de la journée. Le toit des granges qui venaient à la suite des bâtiments effondrés avait commencé lui aussi, à pousser des flammes vers le ciel des langues ardentes, qui devenaient de plus en plus hautes et opaliser.

Anthyme, placé au nord, avait devant lui le pignon, la porte dont il a été question, comme étant le seul endroit par où Marie-Josèphe pouvait fuir Plusieurs sorte qu'il tenait de ne charger personnellement. Cette porte, séparée par une distance de pas seulement du bord de la chênaie, était, pour ainsi dire, jointe à cette chênaie par une ligne noire, large de 5 pieds, et qui était l'ombre projetée par le bâtiment. La ligne d'ombre, à mesure que les flammes s'élevaient, tendait à se rétrécir. C'est le reste de la clairière était illuminé d'une lumière puissante et tragique, tantôt jaune, tantôt rouge, et qui, éclairant jusqu'aux plus menus détails du tableau, jetait partout les reflets les plus instantanés et les plus saisissants.

Dans cette clairière, disposée en carré, et qui laissait un espace nu, d'une centaine de pas à droite et à gauche des bâtiments, — c'est à dire à droite et à gauche de l'endroit, jusqu'il était traversé dans le sens de la ferme, — tout était enveloppé d'une vapeur légère, rousse ou jaunâtre selon que les objets étaient plus ou moins éloignés du foyer de l'incendie. Cette vapeur faisait ressortir l'opacité des grandes masses sur lesquelles frappait la lumière; elle noircissait encore les feuillages des chênes éclairés et répandait sur l'herbe une nuance grise et terne. Entourant, comme d'une auréole, le corps des personnages et les donnait à leurs gestes un mouvement fantastique, plus net et plus accentué, elle jetait sur toutes les figures une couleur livide.

Toute la partie de la clairière située au sud des bâtiments était vide, car c'était de ce côté que le vent n'est pas poussait la fumée, la chaleur y était insupportable. Quelques physionomies sépulcrales, qui apparaissaient de temps en temps de ce côté, derrière les flammes, indiquaient pourtant que là aussi on faisait bonne garde.

L'attention d'Anthyme se fixa bientôt complétement sur la partie droite de la clairière, sur la portion qui, recevant la plus grande masse de lumière, paraissait avoir été choisie pour lieu de campement par la bande de Brutus.

Tout ce qu'il découvrait là déchirait l'âme de notre ami.

*( A continuer )*

PAQUEBOTS
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
Et de
LAFOURCHE.

IBERVILLE.....Capitaine F. F. Gross.
Le Lundi.....à 9 heures du matin.
Le Mardi.....Capitaine W. Jones, citoyen.
Le Jeudi.....à 9 heures du matin.
Le Samedi.....Capitaine Wm. Richardson.
Le Mercredi.....à 9 heures du matin.
Le Dimanche.....à 9 heures du matin.

Pour Lafourche, Donaldsonville et tous les débarcadères.
NEW ERA.....Capitaine Dugas.
Le Mardi.....à midi.
Le Jeudi.....à midi.
Le Samedi.....à 9 heures du soir.

Les comptoirs pour le haut du fleuve, devront être parés par les expéditeurs sur le bord de la levée, fleuve, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

28 oct—1an A. C. GODDIN.

Paquebot indépendant de la Nlle-Orléans, de la Côte et Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, son faite-tirant d'eau, capitaine Landry, part pour destination ci-dessus, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le bateau-vapeur indépendant et exportateur à même société que compagnie.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

**Pret pour les débarcadères de Bayou Teche.**

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 25 p. c. sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été établi, excepté et objet à la date du 1er juillet 1867. Les taux régulier ne sera jamais excédé.

L. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
A. BRAUGHN,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

19 juillet

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots
Malle des Etats-Unis.
Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St. Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Arkina, Skipwith's Landing, Gaudelle's Landing, Richmond, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Cairo Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Arkina, Skipwith's Landing, Gaudelle's Landing, Richmond, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ce bateau à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Steelbower, et conduit de fret avec le privilége de remboursement.

Pour fret ou passage ou ses bateaux s'adresser à bord.

P. S.—Deux vapeurs sont ajoutés aux trains partant de Memphis de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, et Tabakiales, No 17,
1 février—1an A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir d'et après le 17 sept. les convois de ce chemin marcheront comme suit:

| DE LA VILLE. | | DE Lac. |
|---|---|---|
| 7½ h. A. M., chez charcal | | 8½ h. A. M., chez à vapeur |
| 7½ " | " " | 9½ " " |
| 10½ " | " " | 12½ P. M. " " |
| 2½ P. M. | " " | 4½ " " |
| 5½ " | " " | 7½ " " |
| 7 " | " " | 9 " " |
| do soir | | 9½ do soir |
| 7 " | | 9½ " char à cheval. |

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et retour pour revenir.

GEORGE PANDELT,
Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FER du chemin de fer étant fini, et placé de Nlle-Orléans au lac de la Place Jackson, pour les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et un convoi de PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant le Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin de la rue Camp et Commerce, peuvent faire recevoir de fret leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Pache et Algiers à la Nlle Iberia ou St Martinville est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Bienville.

Les prix pour tous les points du Bayou Lafourche, en descendant à Labadieville et Lockport, pour le Canal Balsinger et pour Houma, sont reçu et transportés par les stations de Bayou Sale, Labadieville et Terrebonne, aux taux de beaucoup moins que partout ailleurs.

Le fret pour tous les points doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. E. BAYLEY,
Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud
PAR LA VOIE DE
Cancrau, Grande Jonction, Chattanooga, les Cavernes de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la
*Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route
sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucun frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Memphis | $11 50 | Columbia | $42 50 |
| Decatur | 22 50 | Cincinnati | 32 50 |
| Nashville | 32 85 | Knoxville | 35 75 |
| Louisville | 37 10 | Wheeling | 40 75 |
| Evansville | 37 10 | Virginia Springs | 47 75 |
| Columbus Ohio | 46 25 | Lynchburg | 52 50 |
| Cleveland | 46 25 | Richmond | 52 50 |
| Buffalo | 56 25 | Norfolk | 56 25 |
| Niagara Falls | 56 25 | Washington | 54 50 |
| Atlanta | 37 50 | Washington | 54 50 |
| Augusta | 42 50 | Baltimore | 54 15 |
| Charleston | 42 50 | Philadelphie | 59 65 |
| Savannah | 42 50 | New York | 60 50 |
| Wilmington | 50 25 | Boston | 63 50 |

Deux convois express partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc.; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et la Caroline.

C'est la seule route qui est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Les bagages sont marqués pour tout le voyage et il n'y a aucun délai ni détention sur la route.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commerce, au bureau de billets, au hôtel des Etats-Unis, et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
Agent général au fret

28 oct—3an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de l'année expirée le 28 février 1867.....$630,130 13

Balvoir Primes de mar..... $608,778 83
Primes de rivières..... 291,977 32
253,974 06

En malise, primes remboursées $ 4,513 10
En malise, primes non expirées 60,324 00

$ 64,777 10

Montant net des primes.....$700,682 26
Fermes payées pendant l'année
Fermes payées pour primes.....$140,130 25
Pertes sur mer..... 131,320 25
Pertes sur rivières..... 304,175 36

$576,547 36
Déduisez
Réassurances..... $ 47,547 36
Remises, taxes, intérêts, escompte, commissions, etc..... 86,275 97
Montant net au fond de sorip..... 77,770 36

$209,993 69

Montant net des primes.....$490,688 57

L'actif de la Compagnie est composé comme suit :
Effets à recevoir, garantis par hypothèques..... $ 69,104 74
Effets garantis par hypothèques sondaires..... 60,262 50
Effets garantis par nantissements..... 11,605 00
Effets garantis par hypothèques..... 1,000 00
Primes en mains de agents et actions de banques et autres..... 111,605 00
Primes en mains de Compagnies d'Assurances..... 121,729 00
Primes non payables..... 22,150 00
Rente..... 175,677 17
Primes en voie de perception..... 101,292 21
162,995 81

$ 756,662 21

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. SEIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qui est en conformance avec l'acte passé le 1er janvier 1867, par-devant moi, soussigné, Juge de cette paroisse et pour la susdite ville, dûment commissionné et assermenté, et en présence de F. W. Nicolls, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle a été établie et incorporée conformément à la loi, est déclaré que le susdit Secrétaire est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUTEN, Juge.
Assermenté et signé par devant moi, ce 1er janvier 1867.
PAUL W. COLLENS, Greffier.

Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes gagnées pendant l'année expirée le 28 février 1867, et ce dividende sera payable aux porteurs des certificats à partir du premier lundi d'août prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs des certificats d'emprunt, un dividende de TRENTE POUR CENT sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été établi, excepté et objet à la date du 1er juillet 1867. Les taux régulier ne sera jamais excédé.

L. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
A. BRAUGHN,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

19 juillet

ANNONCES PARISIENNES. Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

INJECTION BROU

ET PRESSERVATRICE. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'univers. A PARIS, chez l'inventeur BROU, rue Lafayette, 123 et boulevard Magenta, 132

EAU DE MELISSE DES CARMES
DE BOYER
14, RUE TABANNE, 14, RUE TABANNE,
A PARIS. A PARIS.

PREVIENT et guérit: MAL DE MER, sa 0 cela, vapeurs, vertiges, faiblesses, syncopes, évanouissements, migraines, palpitations, coliques, maux d'estomac, indigestions, piqûres de MOUSTIQUES, MAKINGOUINS et autres insectes. Elle fortifie les femmes en travail, préserve du mauvais air et de la peste; ricatrise promptement les plaies, guérit exercices, hémorroïdes froides, etc. (Voir la circulaire, et la brochure.)

Cette Eau, dont les vertus sont connues depuis plus de deux siècles, est la seule autorisée par le gouvernement et la Faculté de médecine, sous les yeux de laquelle elle a été fabriquée.

Divers jugements et arrêts obtenus contre les contrefacteurs consacrent à M. BOYER la propriété exclusive de cette Eau, et reconnaissent que le véritable dépôt est à la Nouvelle-Orléans chez MM. MAUNSELL et BOGEL, 63 Magasins, et chez M. DUCONGÉ, droguistes.—A New York chez M. J. MILHAU et Cie.

Médaille d'OR & Prix de 10,000 fr.

QUINA LAROCHE
*Ferrugineux*

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.

Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des *trois quinquinas*, Nitrop vineux, ferrugineux, il est ainsi moins actif qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très vite *l'anémie, la chlorose, les gastrites, dyspepsie, digestions, faiblesses, manques d'appétit*, et toutes *les affections fébriles*.

QUINA LAROCHE *isolé; dito ferrugineux*.

DEPOT A PARIS, 13, rue Drouot.

NILLE ORLEANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129; chez MM. MAUNSELL et BOGEL, rue Maganize; chez M. DUCONGÉ droguiste, et dans toutes les pharmacies.

Wm. B. MORRIS & Co,
AGENCE D'ASSURANCE.
57.....Carondelet.....57

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif.....$4 650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer émis.
18 sept—6m

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
*(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)*
CAPITAL.....$5,000,000
Emission de polices payables en or et en lingots.
E. G. MUSGROVE, agent général,
83.....Carondelet.....83.

## ANNONCES PARISIENNES. Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

| | |
|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $ 980,910 49 |
| Sur les risques de mer | 306,326 00 |
| Sur les risques de mer | 337,231 53 |
| Total des primes | $1,624,470 02 |
| En moins.—Primes sur risques expirés le 31 mai 1867 | $ 224,123 |
| Primes remboursées | 230,137 23 |
| Montant net des primes le 31 mai 1867 | $1,183,342 27 |
| Fermes payées pendant l'année : | |
| Sur les risques d'incendie | $ 311,223 99 |
| Sur les risques de rivières | 199,712 43 |
| Sur les risques de mer | 278,627 60 |
| Taxes | $ 789,564 02 |
| Réassurances—Dépenses) Profits, pertes, moins intérêts | 83,972 44 |
| | $ 926,533 46 |
| Balance net | $ 256,808 81 |

L'actif de la Compagnie est composé comme suit :

| | |
|---|---|
| Billets garantis par hypothèques | $ 159,617 97 |
| Billets garantis par nantissements | 891,360 21 |
| Billets garantis par hypothèques | 190,907 49 |
| Billets garantis par nantissements | 74,776 32 |
| Primes en mains de agents | 142,726 |
| Actions de banques et de chemins de fer | 95,629 99 |
| Primes en voie de perception | 84,000 |
| Rente | 113,811 78 |
| Effets à recevoir, balance | 36,715 |
| Script de Compagnies d'Assurances | 19,068 |
| Actions de Dry Dock Kalorite | 5,000 |
| Actions de la Presse "Cours Heure" | 3,000 |
| Actions de la Presse "Cours Heure" | 1,000 |
| Actions du "Merchants Ex. hange" | 1,000 |
| Actions de "Lightning Wrecking Co" | 1,000 |
| Rente de l'Etat | 1,500 |
| Total | $1,696,416 43 |

En mains :
Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain
Rente sur les risques en capital du script de 1859, payable en juillet
Primes sur risques en capital
Actif net

$ 35,284 12
50,548 50
1,627,441 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN FEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

A une Assemblée des Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, il a été résolu de déclarer un dividende en script, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour être payé à partir du premier lundi de juin prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juin prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP de 1859 et 1860, et pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.

| | |
|---|---|
| John Femberton | M. Poly |
| Chs. Saguy | David McCord, |
| Pierre Fouta | F. Maspero. |
| S. G. Reif | C. Zeringue, |
| E. Hernandez, | J. Morgan Hall. |
| E. Dussenne | Total—20 |

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
NILLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 81.

ONZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

| | |
|---|---|
| Risques d'incendie | $ 291,338 39 |
| Sur les risques de mer | 53,108 66 |
| Sur les risques de rivières | 215,392 |
| | $559,841 44 |
| Moins non expirés le 31 déc. | 63,143 44 |
| | $ 722,698 44 |

A déduire :
Risques non expirés le 31 déc. '66.. 66,893 00
Primes remboursées le 31 déc. '66.. 4,907 16

71,492 16

Montant net des primes le 31 déc. '66 $ 651,342 28
Fertes payées dans le même période :
Sur les risques d'incendie $ 96,277 15
Sur les risques de mer 8,709 74
Sur les risques de rivières 84,477 68
189,464 57

Montant net des primes le 31 déc. '66 $ 651,342 28
Fertes payées dans le même période :
Sur les risques d'incendie $ 96,277 15
Sur les risques de mer 8,709 74
Sur les risques de rivières 84,477 68
189,464 57

Total des primes..... $461,883 44
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1866..... $ 191,499 00
Primes remboursées..... 3,450 44
194,999 44

Vote des primes..... $ 376,183 99
Fertes : Sur les risques d'incendie..... $ 96,272 48
Sur les risques de mer..... 53,147 22
Sur les risques de rivières..... 53,963 92
$ 213,843 62
Taxes..... $ 5,270 21
Réassurances, remises, escompte d'intérêt..... 13,726 77
Intérêt de scrip..... 94,977 80
322,476 19

Bénéfice net..... $ 54,209 9

L'actif de la Compagnie est composé comme suit :

| | |
|---|---|
| Effets garantis par hypothèques | $ 139,264 82 |
| Effets garantis par hypothèques sondaires | 65,366 62 |
| Effets à vue, de perception, et bons de la Compagnie de Chemins de Fer de la Nlle-Orléans | 30,450 00 |
| Script de compagnie d'assurance mutuelle | 57,700 00 |
| Compagnie de la Banque des Consommateurs | 3,000 00 |
| Propriété Rondon | 5,000 00 |
| Compagnie Valette Dry Dock | 5,000 00 |
| Rente | 97,126 10 |
| | 396,216 17 |
| En mains : Intérêt de scrip | 6,000 00 |
| Intérêts (dû au mois) sur les scrips non encore payés | 34,377 80 |
| Réclamations non réglées, etc. | 71,326 00 |
| | 111,703 80 |
| | $ 507,920 97 |

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qui est en conformance avec l'acte passé le 1er janvier 1867, par-devant moi, soussigné, Juge de cette paroisse et pour la susdite ville, dûment commissionné et assermenté, et en présence de F. W. Nicolls, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle a été établie et incorporée conformément à la loi, est déclaré que le susdit Secrétaire est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUTEN, Juge.
Assermenté et signé par devant moi, ce 1er janvier 1867.
PAUL W. COLLENS, Greffier.
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil d'Administration des Directeurs a le plaisir de présenter à ses actionnaires le rapport suivant de l'état des affaires de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866. Les affaires de la Compagnie ont été conduites avec prudence et économie, et les pertes ont été payées avec promptitude et libéralité. Les primes reçues pendant l'année ont été suffisantes pour payer les pertes et les dépenses, et laisser un profit net de $54,209 97, dont il a été déclaré un dividende de CINQUANTE POUR CENT, payable à partir du premier lundi d'août prochain.

Le Président a été autorisé à payer, le deuxième lundi de mai prochain, un dividende de TRENTE POUR CENT sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été établi, excepté et objet à la date du 1er juillet 1867. Les taux régulier ne sera jamais excédé.

L. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
A. BRAUGHN,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

19 juillet

Compagnie d'Assurance Nationale
Contre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Baltisse Story)

WM. WHANN.....Président
LOUIS SCHNEIDER.....Vice Président
E. N. GANUCHEAU.....Secrétaire

Directeurs—

S. C. EMERY, LOUIS SCHNEIDER,
A. B. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. C. McCAN, J. M. LAFETRE,
W. W. HOWE, L. LA BILLAUDAIS,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. PORCH,
J. F. H. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1an

Compagnie d'Assurance
DES
FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.
39.....Rue Carondelet.....39.
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant;

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—
$413,626 43.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867.....$ 546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| James Hewitt, | J. J. Warren, |
| W. A. Johnson, | Wm Ball, |
| J. W. Burbidge, | Robert Pitkin, |
| Jno L. Noble, | Alfred Hennen, |
| Moses Greenwood, | Richd Milton, |
| Alfred S. Huntington, | Richd Milton, |
| Nath McCall, | Wm. H. Harding, |
| Marshall J. Smith, | Thos M Scott, |
| L. Canfield, | Joseph Bloch, |
| John Chaffe, | J. B. Jennings, |
| L. H. Terry, | S. T. Barbour, |
| Jas D. Bair, | H. H. Ware, |
| | Saml Friedlander. sept1 6m |

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 23 Mai 1867 :

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie dans l'année | $ 336,165 01 |
| Primes de mer dans l'année | 190,742 66 |
| Primes de rivières dans l'année | 284,377 35 |
| Total des primes | $ 841,506 02 |
| Total net des primes | $ 756,754 54 |
| Payé : Pertes par l'incendie | $ 110,482 45 |
| " Pertes sur mer | 126,104 47 |
| " Pertes sur les rivières | 237,957 02 |
| Taxes | 30,860 44 |
| Payé : Frais de pertes, réassurance, remises au lieu de scrip, intérêt, transferences, escompte | 151,521 29—708,929 70 |
| Bénéfice net | $ 47,824 83 |

L'actif de la Compagnie est comme suit :

| | |
|---|---|
| Effets à recevoir | $ 49,104 78 |
| Effets sur hypothèques | 82,842 53 |
| Primes en mains de agents | 62,966 26—145,595 09 |
| Script en circulation | 135,118 97 |
| Rente | 46,166 68 |
| Banque des Consommateurs | 70,000 00 |
| Rente de la ville | 30,500 00 |
| Compagnie d'Assurance | 173,677 17 |
| Valette Dry Dock Company | 12,000 00 |
| Bourse des Marchands | 1,000 00 |
| Compagnie de sauvetage de la Nlle Orléans | 1,500 00—515,797 17 |
| Dû pour primes en voie de perception | 79,376 64 |
| Actif | $ 792,014 45 |

La Compagnie possède également :
Billets et fonds non réclamés..... $ 436,385 21
Compte de scrip forfait..... 7,653 54
Intérêt non réclamé..... 2,393 76
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et souscrit par devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net desprimes gagnées pendant l'année expirée le 30 Novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir de ce jour. Ils ont aussi résolu de payer pour cent sur l'émission. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du premier lundi de Décembre 1866.

DIRECTEURS

| | |
|---|---|
| J. Lorber, | A. Hillenberger, |
| A. Varela De Gray, | J. Lemore, |
| J. Hoa, | L. Grand, |
| A. A. White, | Y. Avendano, |
| O. Gaillard, | A. Lizardi, |
| J. A. Scott, | F. Mathon, |
| | A. Bidault. |

Marcelin rue Carondelet, No 2.
19—1an

Succession de Gabriel Roubillac.

PAR LE SOUSSIGNÉ, encanteur.

Bureau, rue Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 30 novembre 1867, il sera vendu à midi, à la porte du Bureau de l'encanteur, rue Bienville, entre rue Royale, entre Dauphine et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 23 octobre 1867,

Un lot de terre carré, situé dans le Premier District de cette ville désigné par les Nos. 1 à 5 et de 20 à 24 inclusivement, dans l'îlot No 21 borné par les rues Communes, Urs, Dauphine et Salomon. Lesdits lots ont chacun trente pieds de front sur la rue Salomon, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Lesdits lots 1 à 5 ayant chacun 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune, sur différentes profondeurs, de 117 pieds 6 pouces 2 lignes à 120 pieds 6 pouces 2 lignes. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Salomon. Les lots Nos 20 à 24 ayant chacun 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le tout libre et améliorations consistant en une grande étable, &c. &c.

Les 10 lots de terre ci-dessus ont été acquis par le défunt de Mme de Carondelet, par acte passé devant A. Duvernay, notaire public, en date du 27 mars 1837, et vendu conformément à un plan dressé par Olivier Delaup, arpenteur, et à un plan dressé par Olivier Delaup, arpenteur, et à un plan dressé par Olivier Delaup, arpenteur, et déposé au bureau de susdit notaire Duvernay, d'après le plan No 22 du livre des plans No 7.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement de trois billets ainsi que les intérêts y relatifs, souscrits par le défunt, savoir : un, de 28 mars 1867, à un, deux et trois ans. Chaque billet étant de $5,000, et payable à la Banque de l'Etats-Unis.

A l'acte de vente susdevant Auguste Daunel, notaire public, les frais de l'acquéreur, inclusant les timbres des actes.

27 oct—3 13,20,30 nov

Stevens House,
21, 23, 25 & 27 BROADWAY, N. Y.
Opposite Bowling Green,
ON THE EUROPEAN PLAN.

THE Stevens House is well and widely known to the travelling public as one of the largest, most elegant and most convenient of the hotels that have sprung up in this city since the completion of the Central Railroad. Its central position in the immediate vicinity of the Battery, Bowling Green, the Custom House, and Wall street, and within a few minutes' walk of the principal places of business, renders it the most desirable location for merchants and others visiting the city on business. The rooms are spacious and well ventilated, and the table is supplied with the best the market affords. The rooms are furnished in a manner unsurpassed by any hotel in the country, and are remodelled, and are enabled to offer extra facilities for the comfort and pleasure of our guests.

sept1 6m GEO. K. CRANE & CO., Proprietors.

## AUCTION SALES.

C. S. FORTIER'S SALES.

Building Lot on Carondelet Street, between Julia and Girod streets, Nos. 33 to 39 inclusive.

SUCCESSION of MARIE ANNE BILLAUDON, deceased.

BY CHAS. E. FORTIER, Auctioneer,
Office, No. 33 Bienville street.

SATURDAY, 7th December, 1867, at 12 o'clock M., will be sold at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Conti and Custom House, by order of the Second District Court of New Orleans, the following lot belonging to the above succession, viz :

A LOT OF GROUND, situate in the Sauburg Washington, designated by the No. 1 of square No. 16, on a plan drawn by Cassnova on the 19th January, 1840; said lot measuring (American measure) 30 feet front on Morales street, between Piety and Desirée streets, by 120 feet in depth between parallel lines.

Terms—Cash, in U. S. Treasury notes.

Act of sale before Alexander Duvernay, notary public, at the expense of the purchaser, including Revenue stamps.

nov6 16 23 30 dec 7

Property on St. Ferdinand street, between Claiborne and Lopez streets.

SUCCESSION OF WIDOW JOSEPH SCHEMEL.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer,
Office, No. 33 Bienville street.

SATURDAY, 14th December, 1867, at 12 o'clock M., will be sold at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom House, by virtue of an order from the Second District Court of New Orleans, dated 7th November, 1867, the following property :

TWO LOTS OF GROUND, in the Fourth District of this city, together with all the buildings and improvements thereon, situate on St. Ferdinand street, between Claiborne and